



ASSR 1 et ASSR 2 - Epreuves les 23 et 24 mars 2015

publié le 14/03/2015

Les épreuves pour obtenir l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR) auront lieu :

- ▶ le lundi 23 mars pour toutes les classes de 3ème (ASSR2)
- ▶ le mardi 24 mars pour toutes les classes de 5ème (ASSR1).

Pour obtenir cette attestation, vous devrez répondre à une série de 20 questions et obtenir au moins 10 bonnes réponses.

Il est indispensable de s'entraîner avant l'épreuve en suivant le lien suivant : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/> 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.